

AVIS D'INTENTION

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)
Direction de la gestion de projets immobiliers – Division des projets industriels

Le présent avis annonce la publication prochaine de l'appel d'offres public no 5932 pour la réalisation d'une nouvelle infrastructure municipale de traitement biologique du lixiviat - procédé RBGS (réacteur biologique à garnissage en suspension) en mode conception-construction.

Cet avis est assorti d'une opportunité de procéder à l'échantillonnage sur place du lixiviat – voir instructions à l'Annexe A.

Catégorie : Services techniques – Traitement des eaux usées

Numéro de l'avis : AI-5932

Description : L'appel d'offres no 5932 sera publié au printemps 2018 selon les lois régissant les appels d'offres publics ; une procédure volontaire d'échantillonnage du lixiviat est décrite dans l'avis AI-5932 publié sur SÉAO.

Documents : Les documents relatifs à cet avis d'intention seront disponibles à compter du 15 février 2018 sur le SEAO.

Période d'échantillonnage : Les demandes de rendez-vous pour échantillonnage du lixiviat doivent être transmises par écrit au minimum 72 heures à l'avance à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca. Une confirmation vous sera retournée par courriel au minimum 24 heures précédant la date prévue de la rencontre sur le site.

Les visites auront lieu du 21 février 2018 au 13 avril 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h30 et 10h00.

Date limite de transmission : Les certificats d'analyses devront être transmis au plus tard le 25 avril 2018 à 13h30 par courriel à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les entreprises ou sociétés intéressées par cette opportunité peuvent consulter l'avis complet émis par la Ville de Montréal en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), soit en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, soit en visitant le site www.seao.ca.

La Ville de Montréal ne s'engage à répondre à aucune question relativement au lixiviat prélevé ni à l'appel d'offres à venir et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les répondants.

Fait à Montréal, le 19 février 2018.

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_X_ Autre à préciser* : ___N/A_____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.